

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL D'EPIEDS EN BEAUCE

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : Le 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi huit juillet à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'Epieds en Beauce, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves FAUCHEUX, Maire.

PRÉSENTS :

Mmes BERNARD, CLAVEAU, MM GAULARD, GOULET, GUTTIERREZ, Mmes JULLIEN, MARLET, POINTEREAU A, SPACH, MM VUE, WOLINSKI

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE POUVOIR : Mme PALAIS, MM GRILLON, M POINTEREAU T

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Alicia BERNARD

2024 - 031 – Aménagement sécuritaire 2^{ème} tranche de la RD4 - Choix de l'entreprise

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'ouverture des plis s'est faite en mairie le jeudi 4 juillet 2024, 4 entreprises ont transmis leur offre dans les délais impartis sous forme dématérialisée. Le résultat de l'offre de base, à cette ouverture, est le suivant :

Entreprises	Montant en € HT	Montant en € TTC
EUROVIA	145 739.40 €	174 887.28 €
T.P.V.L.	192 600.00 €	231 120.00 €
B.S.T.P.	197 569.00 €	237 082.80 €
EIFFAGE ROUTE	208 958.50 €	250 750.20 €

pour une estimation prévisionnelle des travaux de 194 850.00 HT soit 233 820.00 € TTC, hors prestations supplémentaires éventuelles.

Le montant de l'offre prestations supplémentaires comprises (PSE1, PSE3 et PSE4) est le suivant :

Entreprises	Montant en € HT	Montant en € TTC
EUROVIA	151 181.40 €	181 417.68 €
T.P.V.L.	201 590.00 €	241 908.00 €
B.S.T.P.	205 489.00 €	246 586.80 €
EIFFAGE ROUTE	215 500.50 €	258 600.60 €

Après examen des pièces administratives, l'ensemble des 4 candidatures est recevable.

Le rapport du Maître d'œuvre a pour objet de permettre au pouvoir adjudicateur d'émettre un avis quant au choix du titulaire du marché de travaux. Ce rapport intègre les préconisations du Département du Loiret en matière de sécurité routière.

EPIEDS EN BEAUCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

Le tableau, ci-dessous, récapitule les notes obtenues par les candidats pondérées du coefficient prévu pour les deux critères. Cela permet d'obtenir la note finale. Le candidat qui obtient la note finale la plus élevée est celui qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Entreprises	Note pondérée valeur technique des prestations	Note pondérée prix des prestations	Note finale	Classement
EUROVIA	12.00	8.00	20.00	1 ^{er}
T.P.V.L.	12.00	6.00	18.00	2 ^{ème}
B.S.T.P.	10.80	5.89	16.69	3 ^{ème}
EIFFAGE ROUTE	10.20	5.61	15.81	4 ^{ème}

L'offre économiquement la plus avantageuse est celle de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 151 181.40 € HT, soit 181 417.68 € TTC.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 151 181.40 € HT, soit 181 417.68 € TTC,
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024- 032 – Enquête publique – Chemin rural n°2 de Champterre – Approbation du rapport du Commissaire Enquêteur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par arrêté en date du 22 avril 2024, la Commune d'Epieds en Beauce a lancé une enquête publique relative à la désaffectation d'une partie du chemin rural n°2 de Champterre en vue de son aliénation et inscription d'une nouvelle emprise créée en compensation. Celle-ci s'est déroulée du lundi 13 mai au lundi 27 mai 2024. Le dossier était consultable en mairie.

Monsieur Michel BENOIT, désigné Commissaire-Enquêteur par arrêté du 22 avril 2024, a effectué une permanence en Mairie, et, à l'issue de l'enquête publique, a donné un avis favorable à cette désaffectation en vue de son aliénation, en tenant compte des observations émises au cours de cette enquête, à savoir solutionner le problème posé par l'existence du support électrique sur la parcelle cadastrée section ZL n°43.

Par conséquent, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Approuver le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur,
2. Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités inhérentes à la mise en œuvre des suites de la procédure,
3. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024 - 033 – Cabinet dentaire – Implantation Bail professionnel

EPIEDS EN BEAUCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'implantation d'un cabinet dentaire dans les anciens locaux de la boucherie, 2 rue du Petit Chasseur.

Les négociations engagées avec le Docteur GRAVA ont été fructueuses et un projet de bail professionnel a pu être rédigé et accepté par ce dernier, conformément aux observations énoncées lors de la réunion de travail du conseil municipal de courant juin.

Il convient donc de finaliser contractuellement le dossier auprès de Me SIMON – GUISET, Notaire de la Commune.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Approuver le projet de bail professionnel entre le Docteur GRAVA et la Commune d'Epieds en Beauce,
2. Désigner Me SIMON – GUISET, Notaire de la Commune, pour rédiger le bail professionnel à l'Etude, autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette conclusion de bail professionnel.

ADOPTE A L'UNANIMITE

<p style="text-align: center;">2024 - 034 – Cabinet dentaire – Implantation Travaux – Choix des entreprises</p>
--

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'analyse des devis de travaux d'aménagements intérieurs de l'ancien local boucherie en Cabinet dentaire, sis 2 rue du Petit Chasseur.

Les travaux se décomposent en 5 lots :

- Lot démolition des cloisons intérieures existantes,
- Lot cloisons,
- Lot électricité – plomberie,
- Lot menuiseries intérieures et extérieure,
- Lot peinture et revêtement de sol.

Le coût global de l'opération s'élève à environ 100 000 € TTC compte tenu de la spécificité des cloisons anti-rayonnements dans certaines pièces.

Après une analyse des propositions commerciales, les offres les mieux disantes par lot sont les suivantes :

- Lot démolition des cloisons intérieures existantes : travaux à effectuer par les services municipaux
- Lot cloisons : entreprise Concept Plaque
- Lot électricité – plomberie : entreprise EURL Poullain
- Lot menuiseries intérieures et extérieure : entreprise Jamin-Jamet
- Lot peinture et revêtement de sol : entreprise Pro Peintre.

Les travaux devront débuter, rapidement, pour une ouverture dans un délai raisonnable, début octobre 2024.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Retenir les entreprises suivantes pour les travaux d'aménagement intérieurs du cabinet dentaire :
 - Lot démolition des cloisons intérieures existantes : travaux à effectuer par les services municipaux

EPIEDS EN BEAUCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

- Lot cloisons : entreprise Concept Plaque
- Lot électricité – plomberie : entreprise EURL Poullain
- Lot menuiseries intérieures et extérieure : entreprise Jamin-Jamet
- Lot peinture et revêtement de sol : entreprise Pro Peintre

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces travaux.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024 - 035 – Cabinet dentaire – Implantation Demande de subvention auprès du Département du Loiret

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour ce type de travaux une demande de subvention peut être faite auprès du Département du Loiret dans le cadre du volet 3.

Les échéances étant dépassées pour l'année 2024, la demande doit porter sur l'exercice 2025 avec une demande d'autorisation de commencement de travaux avant le dépôt du dossier.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une autorisation de commencement de travaux avant le dépôt du dossier de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret,
2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024 - 036 – Cabinet dentaire – Implantation Demande d'attribution de fonds de concours auprès de la CCTVL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de fonds de concours peut être déposée auprès des services de la CCTVL dans le cadre des travaux d'aménagement intérieurs.

La prochaine commission étant programmée à la rentrée du mois de septembre, il convient de faire la demande dès à présent en sollicitant également une demande d'autorisation de commencement de travaux avant le dépôt du dossier.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une attribution de fonds de concours auprès de la CCTVL,
2. Autoriser Monsieur le Maire à solliciter une autorisation de commencement de travaux avant le dépôt du dossier de fonds de concours auprès de la CCTVL,
3. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024 - 037 – Cabinet dentaire – Implantation Demande d'autorisation de recourir à une ligne de trésorerie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que pour financer cette opération et dans l'attente du retour des demandes de subvention, il paraît opportun de souscrire une ligne de trésorerie voire un emprunt avec des échéances de remboursement sur la même durée que le bail professionnel, à savoir 10 années.

Une rencontre avec le Service de Gestion Comptable a eu lieu afin de définir les capacités financières de la commune et plus précisément sur ce budget annexe « Commerce du Petit Chasseur », et des contacts ont été engagés avec quelques organismes bancaires.

Dans l'attente de ces résultats, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Approuver le principe du recours à la ligne de trésorerie et à l'emprunt,
2. Autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches auprès des organismes bancaires,
3. Autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats les plus intéressants financièrement.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024 - 038 – Attribution des subventions aux associations locales 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, désormais, les subventions aux associations d'intérêt non communautaire seront attribuées et versées par chacune des collectivités.

La commission finances a étudié l'ensemble des demandes transmises et propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir faire part de leurs observations.

ASSOCIATIONS	SUBVENTION OBTENUE EN 2023	SUBVENTION DEMANDEE EN 2024	SUBVENTION PROPOSEE PAR LA COMMISSION
BEAUCE FOOTBALL CLUB	2 400.00 €	2 400.00 €	3 000.00 €
FAMILLES RURALES	650.00 €	650.00 €	650.00 €
G.V.	510.00 €	0.00 €	0.00 €
BASKET	400.00 €	400.00 €	400.00 €
OXYGENE SPICACIENS	400.00 €	500.00 €	500.00 €
JUDO	500.00 €	1 500.00 €	1 000.00 €
G.R.	2 400.00 €	Aucun dossier déposé	0.00 €
RANDONNEE	0.00 €	200.00 €	200.00 €
TENNIS	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €
BILLARD	500.00 €	500.00 €	500.00 €
EPIEDS SUR SCENE	200.00 €	200.00 €	400.00 €
TOTAL	8 960.00 €	7 350.00 €	7 650.00 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé de :

EPIEDS EN BEAUCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

1. Fixer le montant des subventions associations locales de la manière suivante :

ASSOCIATIONS	SUBVENTION OBTENUE EN 2023	SUBVENTION DEMANDEE EN 2024	SUBVENTION PROPOSEE PAR LA COMMISSION
BEAUCE FOOTBALL CLUB	2 400.00 €	2 400.00 €	3 000.00 € ADOPTE PAR 14 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION
FAMILLES RURALES	650.00 €	650.00 €	650.00 € ADOPTE A L'UNANIMITE
G.V.	510.00 €	0.00 €	0.00 €
BASKET	400.00 €	400.00 €	400.00 € ADOPTE A L'UNANIMITE
OXYGENE SPICACIENS	400.00 €	500.00 €	500.00 € ADOPTE A L'UNANIMITE
JUDO	500.00 €	1 500.00 €	1 000.00 € ADOPTE A L'UNANIMITE
G.R.	2 400.00 €	Aucun dossier déposé	0.00 €
RANDONNEE	0.00 €	200.00 €	200.00 € ADOPTE A L'UNANIMITE
TENNIS	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 € ADOPTE A L'UNANIMITE
BILLARD	500.00 €	500.00 €	500.00 € ADOPTE A L'UNANIMITE
EPIEDS SUR SCENE	200.00 €	200.00 €	400.00 € ADOPTE A L'UNANIMITE
TOTAL	8 960.00 €	7 350.00 €	7 650.00 €

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024 - 039 – Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que sur proposition de Mme la Trésorière, il convient d'admettre sur le budget annexe « Eau potable » :

- une créance admise en non-valeur de 382.57 euros au compte 6541

EPIEDS EN BEAUCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

- une créance éteinte de 136.81 euros au compte 6542.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé de :

1. Admettre en non-valeur la créance d'un montant total de 382.57 euros sur le budget « Eau potable »
2. Admettre en non-valeur la créance d'un montant de 136.81 euros sur le budget « Eau potable »,
3. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ces affaires.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024 - 040 – CLECT – Approbation du rapport du 21 mars 2024

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a notifié à la commune d'Epieds en Beauce le dernier rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 21 mars 2024.

Ce rapport doit être soumis à l'approbation de l'ensemble des conseils municipaux des 25 communes membres. Il sera adopté si la majorité qualifiée des communes émet un avis favorable.

Le rapport de la CLECT du 21 mars 2024 porte sur les points suivants :

- Actualisation des charges de transfert liées à la compétence « soutien aux associations d'intérêt communautaire » à la suite de l'évolution des statuts validés au Conseil Communautaire du 15 février 2024,
- Rapport quinquennal sur les charges transférées – Présentation des lignes directrices du rapport qui sera présenté au cours de la prochaine CLEC.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

1. Approuver le rapport de la CLECT du 21 mars 2024,
2. Autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

ADOpte A L'UNANIMITE

2024 - 041 - Décisions budgétaires modificatives

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de procéder à un ajustement budgétaire sur le budget :

Commerce Petit Chasseur

Section	Compte	Intitulé	Montant
Investissement R	1641	Terrains nus	+ 100 000 €
Investissement D	2135	Autres immobilisations corporelles	+ 100 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont décidé de :

1. Approuver les décisions modificatives budgétaires ci-dessus énoncées

EPIEDS EN BEAUCE CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2024

2. Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2024 - 042 – Remboursement de facture

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des achats pour les festivités du 14 juillet ont été faits par internet et que l'ouverture d'un compte professionnel n'était pas possible. De ce fait, le paiement a été effectué par un compte personnel. IL convient donc de procéder au remboursement de la somme de 121,90 € à Mme Olivia SPACH.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont autorisé Monsieur le Maire à rembourser la somme de 121,90 € à Mme Olivia SPACH pour les achats dans le cadre des festivités du 14 juillet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Informations diverses

Monsieur le Maire fait part des informations diverses :

- Remerciements de l'Amicale des Epis d'Or pour le versement d'une subvention communale,
- Remerciements des PEP45 pour le versement d'une subvention communale,
- Remerciements du CLIC pour la mise à disposition de la salle de réunion du 8 rue du Dolmen dans le cadre de l'atelier « Code de la route »,
- Notification de la subvention du Conseil Départemental du Loiret pour « l'aménagement de voirie et liaisons cyclables reliant le futur groupe scolaire » à hauteur de 67 000 €,
- Opération rebouchages de trous en enrobé à froid, dans la voirie, réalisée fin juin 2024, remerciements aux élus ayant œuvré,
- Travaux de fibre en cours notamment du côté de Cheminiers,
- Départ en retraite au 1^{er} décembre d'un agent en charge du ménage, recrutement à lancer à la rentrée de septembre,
- Fermeture définitive de la pharmacie depuis le 25 juin 2024 à midi,
- Nécessité de devoir recreuser le bassin d'orage de la rue des Grands Champs et de Pressailles, à la suite des fortes pluies de la fin juin, pour éviter de nouvelles inondations dans certains sous-sols,
- Dénomination du groupe scolaire, en cours de construction, à prévoir,
- Demande de fresque en peinture sur un des murs du futur groupe scolaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.